

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 7

Période	Espèce	Limite de prise	Note	Engin de pêche
1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
22 avril 2022 au 11 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Truite Arc-En-Ciel	aucune limite		
	Truite Fardée et Truite Brune	5 en tout		
22 avril 2022 au 31 mars 2023	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	aucune limite		
20 mai 2022 au 31 mars 2023	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
1er juin 2022 au 31 août 2022	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau, selon le contingent pris en premier	Permis de pêche au saumon obligatoire. Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 décembre 2022 au 31 mars 2023	Poulamon atlantique	aucune limite	Pêche à la ligne seulement	

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre (voir aussi zone 8) -Fleuve Saint-Laurent (aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - a) La partie comprise entre la limite ouest de la zone 7 et le côté en aval du pont Laviolette (incluant le lac Saint-Pierre et son archipel) jusqu'à la ligne des hautes eaux.

1er avril 2022 au 31 octobre 2022	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Chevaliers	Pêche interdite		
	Meuniers	Pêche interdite		
	Perchaude	Pêche interdite		
6 mai 2022 au 31 octobre 2022	Brochets	6 en tout		
13 mai 2022 au 31 octobre 2022	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
20 décembre 2022	Achigans	6 en tout		

20 décembre 2022 au 31 mars 2023	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre (voir aussi zone 8) -Fleuve Saint-Laurent (aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - b) Secteur du Chenal aux Corbeaux, entre une ligne reliant l'extrémité sud-ouest de l'île à la Pierre (46°04'43" N., 73°01'49" O.) à l'extrémité sud-ouest de l'île de Grâce (46°04'18" N., 73°02'23" O.) et une ligne perpendiculaire à l'île à la Pierre située à 1 km en aval de son extrémité sud-ouest (46°04'57" N., 73°01'35" O.) et joignant l'île de Grâce (46°05'01" N., 73°01'40" O.).

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Chevaliers	Pêche interdite		
	Meuniers	Pêche interdite		
	Perchaude	Pêche interdite		
27 mai 2022 au 31 octobre 2022	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
20 décembre 2022	Achigans	6 en tout		

20 décembre 2022 au 15 mars 2023	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre (voir aussi zone 8) -Fleuve Saint-Laurent (aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - c) Secteur du Petit barrage entre l'île Ronde et l'île Madame, entre une ligne perpendiculaire à l'île Madame (46°04'51" N., 73°05'16" O.) et joignant l'extrémité sud-ouest de l'île Ronde (46°04'39" N., 73°04'58" O.) et une ligne perpendiculaire à l'île Madame (46°05'27" N., 73°04'39" O.) qui passe au niveau de la bouée jaune (46°05'24" N., 73°04'31" O.) indiquant la présence du barrage et qui joint ensuite la rive nord-ouest de l'île ronde (46°05'21" N., 73°04'24" O.).

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Chevaliers	Pêche interdite		
	Meuniers	Pêche interdite		
	Perchaude	Pêche interdite		
27 mai 2022 au 31 octobre 2022	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

20 décembre 2022 au 15 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre (voir aussi zone 8) -Fleuve Saint-Laurent (aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - d) Secteur du Grand barrage entre l'île Ronde et l'île de Grâce, entre une ligne reliant les extrémités sud-ouest de l'île de Grâce (46°04'10" N., 73°03'51" O.) et de l'île Ronde (46°04'39" N., 73°04'58" O.) et une ligne perpendiculaire à l'île de Grâce (46°04'53" N., 73°03'34" O.) qui passe au niveau de la bouée jaune (46°05'00" N., 73°03'55" O.) indiquant la présence du barrage et qui joint ensuite la rive sud-est de l'île Ronde. (46°05'07" N., 73°04'14" O.).

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Chevaliers	Pêche interdite		
	Meuniers	Pêche interdite		
	Perchaude	Pêche interdite		
27 mai 2022 au 31 octobre 2022	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
20 décembre 2022 au 15 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre (voir aussi zone 8) -Fleuve Saint-Laurent (aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - e) Secteur du Refuge faunique de Pointe-du-Lac

1er avril 2022 au 24 septembre 2022	Autres espèces	Même que la zone		
1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Chevaliers	Pêche interdite		
	Meuniers	Pêche interdite		
	Perchaude	Pêche interdite		
6 mai 2022 au 24 septembre 2022	Brochets	6 en tout		
13 mai 2022 au 24 septembre 2022	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2022 au 24 septembre 2022	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

15 juin 2022 au 24 septembre 2022	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
27 décembre 2022 au 31 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	Même que la zone		

Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre (voir aussi zone 8) -Rivière - a.1) du Loup (aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - de son embouchure dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'au côté en aval des ponts de la route 138.

1er avril 2022 au 31 octobre 2022	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Chevaliers	Pêche interdite		
	Meuniers	Pêche interdite		
	Perchaude	Pêche interdite		
6 mai 2022 au 31 octobre 2022	Brochets	6 en tout		
13 mai 2022 au 31 octobre 2022	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
20 décembre 2022 au 31 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre (voir aussi zone 8) -Rivière - a.2) Maskinongé (aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - de son embouchure dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'au côté en aval des ponts de la route 138.

1er avril 2022 au 31 octobre 2022	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Chevaliers	Pêche interdite		
	Meuniers	Pêche interdite		
	Perchaude	Pêche interdite		
6 mai 2022 au 31 octobre 2022	Brochets	6 en tout		
13 mai 2022 au 31 octobre 2022	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
20 décembre 2022 au 31 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre (voir aussi zone 8) -Rivière - a.3) Nicolet (aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - de son embouchure dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'au côté en aval des ponts de la route 132.

1er avril 2022 au 31 octobre 2022	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Chevaliers	Pêche interdite		
	Meuniers	Pêche interdite		
	Perchaude	Pêche interdite		
6 mai 2022 au 31 octobre 2022	Brochets	6 en tout		
13 mai 2022 au 31 octobre 2022	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
20 décembre 2022 au 31 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre (voir aussi zone 8) -Rivière - a.4) Saint-François (aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - de son embouchure dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'au côté en aval des ponts de la route 132.

1er avril 2022 au 31 octobre 2022	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Chevaliers	Pêche interdite		
	Meuniers	Pêche interdite		
	Perchaude	Pêche interdite		
6 mai 2022 au 31 octobre 2022	Brochets	6 en tout		
13 mai 2022 au 31 octobre 2022	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
20 décembre 2022 au 31 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre (voir aussi zone 8) -Rivière - a.5) Yamaska (aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - de son embouchure dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'au pont de la route 132.

1er avril 2022 au 31 octobre 2022	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Chevaliers	Pêche interdite		
	Meuniers	Pêche interdite		
	Perchaude	Pêche interdite		
6 mai 2022 au 31 octobre 2022	Brochets	6 en tout		
13 mai 2022 au 31 octobre 2022	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
20 décembre 2022 au 31 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Fleuve Saint-Laurent (secteur non situé dans l'aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - entre le côté en aval du pont Pierre-Laporte et une ligne joignant un point situé à 50 m en aval du quai de Batiscan sur la rive nord (46°30'03" N., 72°14'44" O.), et un point situé à 50 m en aval du quai de Saint-Pierre-les-Becquets sur la rive sud (46°30'28" N., 72°12'19" O.), ainsi que les parties des rivières se situant entre les routes 132 et 138. * Note : Les rivières suivantes font partie du fleuve Saint-Laurent : Bélisle et le Grand Bras, en aval du pont de la route 138; du Cap Rouge, en aval du pont de la rue Saint-Félix; Jacques-Cartier et Portneuf, en aval du pont du CN.

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
6 mai 2022 au 31 mars 2023	Brochets	6 en tout		
13 mai 2022 au 31 mars 2023	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
1er juin 2022 au 31 août 2022	Saumon atlantique	Même que la zone	Permis de pêche au saumon obligatoire. Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 décembre 2022 au 31 mars 2023	Poulamon atlantique	aucune limite	Pêche à la ligne seulement	

Fleuve Saint-Laurent (secteur non situé dans l'aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - entre une ligne joignant un point situé à 50 m en aval du quai de Batiscan sur la rive nord (46°30'03" N., 72°14'44" O.), et un point situé à 50 m en aval du quai de Saint-Pierre-les-Becquets sur la rive sud (46°30'28" N., 72°12'19" O.) et le côté en aval du pont Laviolette, ainsi que les parties des rivières se situant entre les routes 132 et 138.

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Perchaude	Pêche interdite		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
6 mai 2022 au 31 mars 2023	Brochets	6 en tout		
13 mai 2022 au 31 mars 2023	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 décembre 2022 au 31 mars 2023	Poulamon atlantique	aucune limite	Pêche à la ligne seulement	

Lac Aylmer - entre le côté sud du pont de la route 112 jusqu'au premier rétrécissement en amont, situé au point 45°55'07" N., 71°22'41" O.

Mêmes que la zone	Achigans	6 en tout		
	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
22 avril 2022 au 30 novembre 2022	Autres espèces	mêmes que la zone		
22 avril 2022 au 31 mars 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	même que la zone		
20 décembre 2022 au 31 mars 2023	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Aylmer - entre le premier rétrécissement en amont du pont de la route 112 situé au point 45°55'07" N., 71°22'41" O., et la pointe située à l'embouchure de la rivière Coleraine, au point 45°56'35" N., 71°22'48" O.

20 mai 2022 au 30 novembre 2022	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2022 au 30 novembre 2022	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

Lac de l'Est - (canton Garthby, paroisse de Disraeli)

22 avril 2022 au 11 septembre 2022	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
22 avril 2022 au 30 novembre 2022	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
22 avril 2022 au 31 mars 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		

22 avril 2022 au 31 mars 2023	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
20 mai 2022 au 31 mars 2023	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 30 novembre 2022	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2022 au 31 mars 2023	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	

Lac Joseph - (46°12'21" N., 71°32'48" O.)(canton Inverness)

22 avril 2022 au 30 novembre 2022	Autres espèces	mêmes que la zone		
20 mai 2022 au 30 novembre 2022	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 30 novembre 2022	Achigans	mêmes que la zone		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	

Lac Les Trois Lacs (45°48'02" N., 71°53'20" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la ligne pour certaines espèces Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
22 avril 2022 au 31 mars 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

20 mai 2022 au 30 novembre 2022	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
---------------------------------	-------------------------	-----------	---	--

Lac William (46°07'17" N., 71°34'13" O.)

22 avril 2022 au 31 mars 2023	Autres espèces	mêmes que la zone		
20 mai 2022 au 31 mars 2023	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 mars 2023	Achigans	mêmes que la zone		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	

Rivière Batiscan - entre le côté aval du pont de la route 138 et le premier pilier formé d'enrochement (46°33'06" N., 72°22'36" O.), situé à 6 km en aval du barrage de Saint-Narcisse.

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
6 mai 2022 au 31 mars 2023	Brochets	6 en tout		
13 mai 2022 au 31 mars 2023	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
26 décembre 2022 au 31 mars 2023	Poulamon atlantique	aucune limite	Pêche à la ligne seulement	

Rivière Batiscan - entre le premier pilier formé d'enrochement (46°33'06" N., 72°22'36" O.) situé à 6 km en aval du barrage de Saint-Narcisse et le dit barrage (46°33'29" N., 72°24'48" O.).

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
13 mai 2022 au 31 mars 2023	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

Rivière Bécancour - - La partie entre la route 132 et le pont ferroviaire situé 4 km en amont (46°19'44" N., 72°24'59" O.)

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Autres espèces	même que la zone		
6 mai 2022 au 31 mars 2023	Brochets	6 en tout		
	Perchaude	50		
13 mai 2022 au 31 mars 2023	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

Rivière Bécancour - - La partie entre le lac William et le lac à la Truite (46°05'15" N., 71°30'57" O.)

20 mai 2022 au 30 novembre 2022	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
---------------------------------	-------------------------	------------------	--	--

20 mai 2022 au 30 novembre 2022	Esturgeons	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Ouananiche	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Saumon atlantique	même que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2022 au 30 novembre 2022	Achigans	mêmes que la zone		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	

Rivière Bécancour - - La partie entre le lac William et le lac Joseph.

15 juin 2022 au 30 novembre 2022	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Rivière Chaudière - a) La partie comprise entre une droite reliant les points 46°44' 30.325" N., 71°16' 39.533" O. et 46°44' 32.269" N., 71° 16'35.749" O. (côté en amont des pylônes du vieux pont Garneau) et le côté amont du barrage du Parc des chutes à Lévis (46°42'52,2" N., 71°16'56,8" O.)

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
15 juin 2022 au 31 août 2022	Saumon atlantique	même que la zone	Permis de pêche au saumon obligatoire. Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 11 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

15 juin 2022 au 11 septembre 2022	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	même que la zone		
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 mars 2023	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Rivière Coleraine - entre la pointe située à l'embouchure de la rivière Coleraine, au point 45°56'35" N., 71°22'48" O., et le deuxième pont de chemin de fer en amont situé au point 45°56'56" N., 71°22'20" O.

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Esturgeons	Pêche interdite		
20 mai 2022 au 11 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
20 mai 2022 au 30 novembre 2022	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2022 au 30 novembre 2022	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

Rivière du Chêne - entre le côté en aval du pont de la route 226 et le côté en amont du pont de la route 132.

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Poulamon atlantique	Pêche interdite		

15 juin 2022 au 11 septembre 2022	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Brochets	6 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Rivière du Loup - entre le pont de la route 138 vers l'amont et le pont Masson (46°17'49" N., 72°54'43" O.).

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
13 mai 2022 au 31 mars 2023	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

Rivière Maskinongé - entre le pont de la route 138 vers l'amont et le barrage du village de Saint-Joseph-de-Maskinongé (46°13'44" N., 73°01'02" O.).

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
13 mai 2022 au 31 mars 2023	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

Rivière Nicolet - - La partie comprise entre le point 45°54'15" N., 71°45'35" O. en amont du pont du rang Leclerc et le point 45°54'23" N., 71°46'38" O. en amont du pont du rang Leclerc, correspondant au secteur 3 de Pêche Nicolet (Saint-Rémi-de-Tingwick)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
22 avril 2022 au 25 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	5 en tout		Pêche à la mouche seulement
	Ouananiche	3		Pêche à la mouche seulement

Rivière Nicolet - - La partie comprise entre le point 45°54'24" N., 71°46'39" O. et le point 45°55'13" N., 71°47'16" O. en aval du pont du rang Leclerc, correspondant au secteur 4 de Pêche Nicolet (Saint-Rémi-de-Tingwick)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
22 avril 2022 au 25 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	5 en tout		Pêche à la mouche seulement
	Ouananiche	3		Pêche à la mouche seulement

Rivière Nicolet - - La partie comprise entre le point 45°56'15" N., 71°47'57" O. et le point 45°56'32" N., 71°47'56" O. (ligne hydroélectrique); La partie comprise entre le point 45°57'06" N., 71°48'38" O. et le point 45°57'06" N., 71°49'02" O. (F364); La partie comprise entre le point 45°57'04" N., 71°49'17" O. et le point 45°58'12" N., 71°51'05" O. (Pont de l'accueil), correspondant au secteur 5 de Pêche Nicolet (Chesterville)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement
22 avril 2022 au 25 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	5 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

Rivière Nicolet Centre - entre son embouchure et le côté en aval du pont de la route 216, à Wotton.

20 mai 2022 au 11 septembre 2022	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la ligne pour certaines espèces Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 11 septembre 2022	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

Rivière Nicolet Sud-Ouest - entre le premier pont en aval du lac Les Trois Lacs, à Shipton, et le côté en aval du pont de la route 255, à Wotton, à l'exception du lac Les Trois Lacs.

20 mai 2022 au 11 septembre 2022	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la ligne pour certaines espèces Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 11 septembre 2022	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

Rivière Pot-au-Beurre (baie de Lavallière) - - La partie de de la rivière ainsi que ses tributaires bornés au sud par la portion de la route 132 comprise entre les rivières Richelieu (46°02'30" N., 73°07'01" O.) et Yamaska (46°00'17" N., 72°54'43" O.), au nord-Ouest par le fleuve St-Laurent et à l'Est par la rivière Yamaska.

1er avril 2022 au 31 octobre 2022	Autres espèces	mêmes que la zone		
-----------------------------------	----------------	-------------------	--	--

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Perchaude	Pêche interdite		
6 mai 2022 au 31 octobre 2022	Brochets	6 en tout		
13 mai 2022 au 31 octobre 2022	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2022 au 31 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Rivière Saint-Maurice - a) entre le pont de la route 138 vers l'amont et la pointe à Poulin (club de golf Ki-8-EB, 46°23'09" N., 72°36'42" O.).

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
6 mai 2022 au 31 mars 2023	Brochets	6 en tout		
	Perchaude	50		
13 mai 2022 au 31 mars 2023	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

15 juin 2022 au 31 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulement	

Rivière Saint-Maurice - b) entre la pointe à Poulin (club de golf Ki-8-EB, 46°23'09" N., 72°36'42" O.) et la 3e ligne de transport d'électricité (46°25'58" N., 72°43'29" O.) située à 2,1 km en aval du barrage de La Gabelle.

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
13 mai 2022 au 31 mars 2023	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1	Pêche à la ligne seulement	

Rivière Saint-Maurice - c) entre le barrage de La Gabelle (46°26'56" N., 72°44'23" O.) et la 3e ligne de transport d'électricité (46°25'58" N., 72°43'29" O.) située à 2,1 km en aval du barrage.

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 mars 2023	Achigans	6 en tout		
	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	même que la zone		